

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le 20 juin 2022

Publié ou notifié

Le 20 juin 2022

À Publier, le 20 juin 2022



Josiane LEI
Présidente de la
Communauté de Communes
Pays d'Évian - Vallée
d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale
du canton d'Évian

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 08 juin 2022 à 18h00

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian - Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente de la commune de Thollon-les-Mémises sise 1400, route de Borée à Thollon-les-Mémises (74500), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Anne-Cécile VIOLLAND, Régis BENED, Elisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Karole BONTAZ, Jean-Marc BOCHATON, Jean-René BOURON, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Sylviane DENIAU, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Virginie FAUCON, Henri GATEAU, Anthony GAVET, Bruno GILLET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Dominique GIRAUD, Jacques GRANDCHAMP, Jean GUILLARD, Sonia HOURTOULE, Bruno HUVÉ, Pierre-André JACQUIER, Maxime JULLIARD, Hervé LACHAT, Isabelle LANG, Ange MEDORI, Marie-Françoise PAUTHIER, Laurent PERTUISET, Christian PODEVIN, Zohra OUCHCHANE, Gilles TOURNIER, James WALKER.

Absents excusés :

Monique MAXIT donne pouvoir à Karole BONTAZ, Renato GOBBER donne pouvoir à Monique BUFFET, Caroline SAITER, Nadine WENDLING, Anne-Marie BALAIN donne pouvoir à Paul GIRARD-DESPRAULEX, Bernadette BOUVIER donne pouvoir à Maxime JULLIARD, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Corinne DELOT, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ donne pouvoir à Henri GATEAU, Hélène JONET, Daniel MAGNIN donne pouvoir à Sonia HOURTOULE, Lise NICOUD donne pouvoir à Jean-Marc BOCHATON, Géraldine PFLIEGER donne pouvoir à Josiane LEI, Nicolas RUBIN donne pouvoir à Pierre-André JACQUIER, Sébastien RUELOT, Marie-Claire SONNOIS, Gilbert VUILLOUD.

Secrétaire désigné	: Maxime JULLIARD
Nombre de membres en exercice	: 55
Nombre de membres présents	: 37
Nombre de membres votants	: 46
Convocation	: jeudi 02 juin 2022

2022 - 06 - 054 – TOURISME - Proposition de révision de la taxe de séjour 2023

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire que le comité de direction de l'Office de tourisme pays d'Évian - vallée d'Abondance (OT-PEVA) a statué sur une proposition tarifaire pour la taxe de séjour 2023.

Le montant de la taxe de séjour en 2021 s'élevait à 258 000,00 € pour 360 000,00 € budgétés. La conjoncture en termes de fréquentation touristique n'a en effet pas été favorable ces trois dernières années, générant une baisse de 28 % des nuitées et, de facto, de la taxe de séjour.

Les tarifs de la taxe de séjour sont fixés par type et catégorie d'hébergement touristique et suivant un barème légal. En 2022, ils sont les suivants sur le territoire de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance et des collectivités voisines :

Catégories	OT-PEVA	Évian-les-Bains	Châtel	Thonon-les-Bains	Alpes du Léman	Cœur de Savoie*	Les Gets	Barème légal 2022
5*	3	3	3	1,8	0,85	2	3	3
4*	2,25	2,3	2,3	1,5	0,85	1	2,3	2,3
3*	1	1,5	1,5	1,5	0,7	0,8	1,5	1,5
2*	0,6	0,9	0,9	0,9	0,65	0,5	0,9	0,9
1*	0,5	0,75	0,8	0,5	0,65	0,5	0,8	0,8
Campings 3-4-5*	0,3	0,55	0,6	0,5	0,4	0,25	0,6	0,6
Campings 1-2*-NC	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
NC (Non Classés)	2,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	3,64%	5,00%	5,00%

En vert, les tarifs en dessous du barème légal, en orange, ceux au-dessus.

La tarification en vigueur est cohérente sur les catégories 4* et 5* et décroche sur les catégories 1* 2* 3* et non classés.

L'Office de tourisme pays d'Evian-vallée d'Abondance propose de faire évoluer les catégories 2*, 3* et non classées qui présentent un fort gisement de collecte. Le gain de chiffres d'affaires est évalué à volume de nuitées constant à +25%, soit + 64 000 €. En jaune, dans le tableau ci-dessous, les tarifs retenus par l'OT-PEVA.

Catégories	Tarifs 2022	Plafond 2022	Plafond 2023	Proposition Mini	Proposition Medium	Proposition n Maxi
5*	3	3	3,1	3	3,1	3,1
4*	2,25	2,3	2,4	2,25	2,3	2,4
3*	1	1,5	1,5	1,25	1,4	1,5
2*	0,6	0,9	0,9	0,75	0,8	0,9
1*	0,5	0,8	0,8	0,5	0,7	0,8
Campings 3, 4, 5*	0,3	0,6	0,6	0,3	0,5	0,6
Campings 1,2 *	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Non Classés	2%	5%	5%	3,75%	4%	5%

La commission finances propose les tarifs 2023 suivants :

Catégories	Barème légal
5*	3,0
4*	2,3
3*	1,5
2*	0,9
1*	0,8
Campings 3-4-	0,6
Campings 1-2*-	0,2
NC (Non	5,00%

Les tarifs 2023 de la taxe de séjour proposés au vote sont les suivants :

Catégories	Taxe de séjour 2023
5*	3,10
4*	2,25
3*	1,25
2*	0,75
1*	0,50
Campings 3-4-5*	0,50
Campings 1-2*-NC	0,20
NC (Non Classés)	5,00%

Le Conseil Communautaire par 38 voix pour et 8 abstentions (Gérard COLOMER, Ange MEDORI, Jacques GRANDCHAMP, James WALKER, Gilles TOURNIER, Sylviane DENIAU, Marie-Claude GIRARDOZ, Dominique GIRAUD) :

- **APPROUVE** la révision de la taxe de séjour 2023,
- **APPROUVE** la proposition de tarifs par type et catégorie d'hébergement touristique,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,



Josiane LEI

Présidente de la communauté de communes
pays d'Évian - vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du canton d'Évian

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le _____

Publié ou notifié

Le _____

À Publier, le _____

Josiane LEI
Présidente de la
Communauté de Communes
Pays d'Évian - Vallée
d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale
du canton d'Évian

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 08 juin 2022 à 18h00

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian - Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente de la commune de Thollon-les-Mémises sise 1400, route de Borée à Thollon-les-Mémises (74500), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Anne-Cécile VIOLLAND, Régis BENED, Elisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Karole BONTAZ, Jean-Marc BOCHATON, Jean-René BOURON, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Sylviane DENIAU, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Virginie FAUCON, Henri GATEAU, Anthony GAVET, Bruno GILLET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Dominique GIRAUD, Jacques GRANDCHAMP, Jean GUILLARD, Sonia HOURTOULE, Bruno HUVÉ, Pierre-André JACQUIER, Maxime JULLIARD, Hervé LACHAT, Isabelle LANG, Ange MEDORI, Marie-Françoise PAUTHIER, Laurent PERTUISET, Christian PODEVIN, Zohra OUCHCHANE, Gilles TOURNIER, James WALKER.

Absents excusés :

Monique MAXIT donne pouvoir à Karole BONTAZ, Renato GOBBER donne pouvoir à Monique BUFFET, Caroline SAITER, Nadine WENDLING, Anne-Marie BALAIN donne pouvoir à Paul GIRARD-DESPRAULEX, Bernadette BOUVIER donne pouvoir à Maxime JULLIARD, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Corinne DELOT, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ donne pouvoir à Henri GATEAU, Hélène JONET, Daniel MAGNIN donne pouvoir à Sonia HOURTOULE, Lise NICLOUD donne pouvoir à Jean-Marc BOCHATON, Géraldine PFLIEGER donne pouvoir à Josiane LEI, Nicolas RUBIN donne pouvoir à Pierre-André JACQUIER, Sébastien RUELOT, Marie-Claire SONNOIS, Gilbert VUILLOUD.

Secrétaire désigné	:	Maxime JULLIARD
Nombre de membres en exercice	:	55
Nombre de membres présents	:	37
Nombre de membres votants	:	46
Convocation	:	jeudi 02 juin 2022

2022 - 06 - 054 – TOURISME - Proposition de révision de la taxe de séjour 2023

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire que le comité de direction de l'Office de tourisme pays d'Évian - vallée d'Abondance (OT-PEVA) a statué sur une proposition tarifaire pour la taxe de séjour 2023.

Le montant de la taxe de séjour en 2021 s'élevait à 258 000,00 € pour 360 000,00 € budgétés. La conjoncture en termes de fréquentation touristique n'a en effet pas été favorable ces trois dernières années, générant une baisse de 28 % des nuitées et, de facto, de la taxe de séjour.

Les tarifs de la taxe de séjour sont fixés par type et catégorie d'hébergement touristique et suivant un barème légal. En 2022, ils sont les suivants sur le territoire de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance et des collectivités voisines :

Catégories	OT-PEVA	Évian-les-Bains	Châtel	Thonon-les-Bains	Al d Lén	Envoyé en préfecture le 20/06/2022		
						Reçu en préfecture le 20/06/2022		
						Affiché le		
						ID : 074-200071967-20220608-DEL054_2022_06-DE		
5*	3	3	3	1,8	0,85	2	3	3
4*	2,25	2,3	2,3	1,5	0,85	1	2,3	2,3
3*	1	1,5	1,5	1,5	0,7	0,8	1,5	1,5
2*	0,6	0,9	0,9	0,9	0,65	0,5	0,9	0,9
1*	0,5	0,75	0,8	0,5	0,65	0,5	0,8	0,8
Campings 3-4-5*	0,3	0,55	0,6	0,5	0,4	0,25	0,6	0,6
Campings 1-2*-NC	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
NC (Non Classés)	2,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	3,64%	5,00%	5,00%

En vert, les tarifs en dessous du barème légal, en orange, ceux au-dessus.

La tarification en vigueur est cohérente sur les catégories 4* et 5* et décroche sur les catégories 1* 2* 3* et non classés.

L'Office de tourisme pays d'Evian-vallée d'Abondance propose de faire évoluer les catégories 2*, 3* et non classées qui présentent un fort gisement de collecte. Le gain de chiffres d'affaires est évalué à volume de nuitées constant à +25%, soit + 64 000 €. En jaune, dans le tableau ci-dessous, les tarifs retenus par l'OT-PEVA.

Catégories	Tarifs 2022	Plafond 2022	Plafond 2023	Proposition Mini	Proposition Medium	Proposition n Maxi
5*	3	3	3,1	3	3,1	3,1
4*	2,25	2,3	2,4	2,25	2,3	2,4
3*	1	1,5	1,5	1,25	1,4	1,5
2*	0,6	0,9	0,9	0,75	0,8	0,9
1*	0,5	0,8	0,8	0,5	0,7	0,8
Campings 3, 4, 5*	0,3	0,6	0,6	0,3	0,5	0,6
Campings 1,2 *	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Non Classés	2%	5%	5%	3,75%	4%	5%

La commission finances propose les tarifs 2023 suivants :

Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 074-200071967-20220608-DEL054_2022_06-DE

Catégories	Barème légal
5*	3,0
4*	2,3
3*	1,5
2*	0,9
1*	0,8
Campings 3-4-	0,6
Campings 1-2*-	0,2
NC (Non	5,00%

Les tarifs 2023 de la taxe de séjour proposés au vote sont les suivants :

Catégories	Taxe de séjour 2023
5*	3,10
4*	2,25
3*	1,25
2*	0,75
1*	0,50
Campings 3-4-5*	0,50
Campings 1-2*-NC	0,20
NC (Non Classés)	5,00%

Le Conseil Communautaire par 38 voix pour et 8 abstentions (Gérard COLOMER, Ange MEDORI, Jacques GRANDCHAMP, James WALKER, Gilles TOURNIER, Sylviane DENIAU, Marie-Claude GIRARDOZ, Dominique GIRAUD) :

- **APPROUVE** la révision de la taxe de séjour 2023,
- **APPROUVE** la proposition de tarifs par type et catégorie d'hébergement touristique,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,



Josiane LEI

Présidente de la communauté de communes
pays d'Évian - vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du canton d'Évian